» sionnées par les vaches qui deviennent *tau-* » *relières;* ce qui est tellement fréquent dans » certaines contrées, qu'il est rare de voir des » vaches se conserver plus de deux ou trois » ans sans devenir en cet état. Et, par exem- » ple, dans les environs de Lausanne et de » Lavaux, on est obligé pour cette cause de » changer de vaches tous les deux ou trois ans, » ce qui est ruineux. »

En 1835, M. Levrat fit connaître, dans le *Recueil de médecine vétérinaire*, la quantité de lait que donnaient à cette époque des vaches qu'il avait châtrées l'année précédente. Ces observations viennent à l'appui des conclusions de son premier mémoire.

Aussi en 1835, M. Régère, vétérinaire à Bordeaux, fit insérer dans le même journal une série de faits sur la castration des vaches qu'il avait pratiquée chez divers propriétaires. Il résulte de ces faits qu'il raconte avec beaucoup de détails, et dont l'authenticité est constatée, que les vaches châtrées donnent sans interruption, après l'opération, une quantité de lait au moins double de la moyenne de ce qu'elles donnaient les années précédentes. « D'après » les recherches que j'ai faites depuis que j'ai » commencé à tenter ces expériences jusqu'au- » jourd'hui, dit M. Régère, ce calcul est très- » exact; et si les vaches continuent à donner » du lait pendant toute leur vie, l'opération de » la castration aura d'incontestables avantages, » notamment dans les grandes villes ou à leur » voisinage, où les fourrages sont très-chers, et » où le lait se vend toujours bien. »

Une remarque qui a été faite par MM. Levrat et Régère, c'est que quelques-unes des vaches qu'ils ont châtrées ont eu des chaleurs, nonobstant l'enlèvement des ovaires et leur impuissance à être fécondées. Ces bêtes ont offert dans le moment de leurs chaleurs cette différence avec ce qu'on remarque à cette époque chez les vaches qui n'ont pas été châtrées, que leur lait n'en a subi aucune altération pour la quantité et la qualité.

Comme on le voit, il serait bien à désirer que ces premières expériences fussent répétées; et si les résultats des nouvelles tentatives qu'on pourrait faire venaient confirmer ceux déjà obtenus, une nouvelle source de produits et de richesse serait ouverte à l'agriculture

L'espace nous manquant ici pour décrire le manuel de l'opération, nous ne pouvons que renvoyer les vétérinaires qui seraient appelés à la pratiquer, au *Recueil de médecine vétérinaire* (tome XI, page 68 et suivantes), où il a été indiqué avec une grande précision par M. Levrat.

Ce que nous dirons ici, c'est que l'opération, peu difficile à exécuter, paraît aussi peu dangereuse, puisque jusqu'à présent elle n'a jamais eu de suites fâcheuses.

Section vi. — *Cautérisation.*

De la cautérisation en général.—Cautériser c'est brûler. — La *cautérisation* a pour but : tantôt de détruire l'organisation et la vie dans les tissus à l'aide du feu ou des agens chimiques ; tantôt d'échauffer, d'irriter seulement, sans les détruire, les parties sur lesquelles on l'applique, au moyen des métaux chauffés.

Les agens à l'aide desquels on pratique la cautérisation, quel que soit son but, sont désignés sous le nom de *cautères.* — Les cautères sont dits cautères *actuels* quand ce sont des métaux chauffés, comme le fer, le cuivre par exemple. — Ils sont dits cautères *potentiels* quand ce sont des agens chimiques, comme la pierre infernale, la potasse caustique, etc. — L'action du cautère convertit les tissus en une espèce de charbon qu'on appelle *escarre.*

§ Ier.—De la cautérisation inhérente.

En chirurgie vétérinaire, la cautérisation est employée pour détruire les tissus, par exemple dans les engorgemens charbonneux ou gangreneux, dans beaucoup d'infiltrations séreuses qui s'étendent rapidement, dans quelques tumeurs dures, froides et indolentes, qu'on ne peut ou n'ose pas enlever, et sur lesquelles les applications médicamenteuses sont restées inefficaces ; on détruit aussi avec le cautère actuel ou les caustiques la surface de certaines plaies qui présentent un caractère ulcéreux, les parties osseuses ou cartilagineuses affectées de carie; on cautérise souvent les plaies qui sont le siége d'une hémorragie qu'on ne peut arrêter par la compression ou la ligature des vaisseaux, etc.—Mais ce mode de cautérisation n'offrant pas de règles bien fixes dans son application, et les cas où il est indiqué ne pouvant être bien rigoureusement déterminés sans de grands développemens, je n'insisterai pas davantage sur ce sujet, et j'arrive au second mode de cautérisation, plus important pour les propriétaires de chevaux.

§ II. —De la cautérisation transcurrente (feu).

Le mode de cautérisation qui consiste à faire pénétrer du calorique dans la profondeur des tissus, sans les détruire, mais seulement pour les enflammer, est plus généralement connu sous le nom de *feu.* Ainsi, quand on pratique cette opération, on dit qu'on *met le feu*, qu'on *applique le feu.*—Le feu peut être mis en *raies* ou en *pointes.* Quelquefois on le met à la fois en raies et en pointes. Chacune de ces formes peut produire de bons résultats, si l'opération est conduite avec les précautions convenables. Cependant le feu en raies est celui qu'on applique le plus ordinairement. Les vétérinaires le désignent sous le nom de *cautérisation transcurrente,* et le définissent : une opération qui consiste à promener légèrement, et pendant un temps variable, un cautère actuel à la surface de la peau, sans la détruire. Le cautère dont on se sert habituellement pour la pratiquer est en fer poli. Il a la forme d'une hache. Le bord de cet instrument qui correspond au tranchant de la hache a une épaisseur qui varie depuis celle d'une pièce de deux fr. jusqu'à celle d'une pièce decinq. (*fig.* 175.)

De toutes les opérations un peu graves, il n'en est pas qui soient plus souvent indiquées que la cautérisation ; il n'en est pas non plus qui soient suivies de résultats aussi fréquemment heureux. Cependant quelques propriétaires répugnent encore aujourd'hui à l'emploi du feu : les uns, parce qu'ils revoquent en doute son efficacité ; les autres, parce qu'ils sont ef-